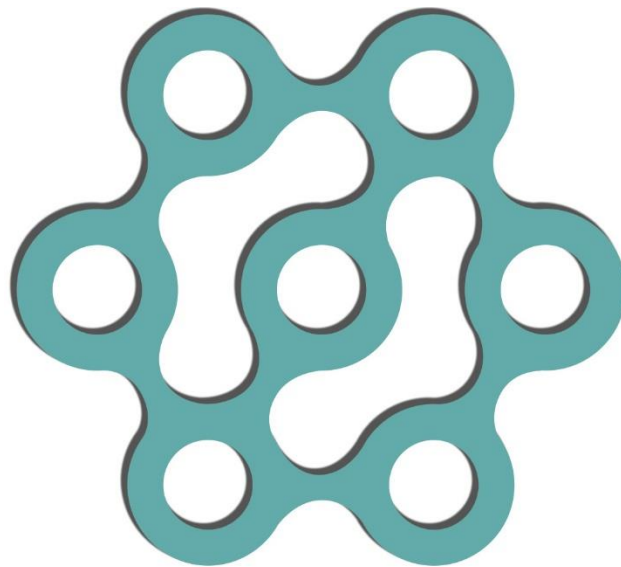


Politique charbon



Septembre 2021

En janvier 2021, ELEVA Capital a adopté une politique de sortie du charbon ayant pour objectif d'exclure complètement, à horizon 2030, les investissements dans les activités liées au charbon thermique.

ELEVA Capital reconnaît ainsi le consensus scientifique sur les émissions de gaz à effet de serre et se joint à l'engagement pris par la place financière de Paris visant à définir une stratégie de sortie du charbon et prendre les mesures nécessaires à la transition vers une économie bas-carbone. De plus, ELEVA Capital consolide sa démarche d'investisseur responsable et affirme sa volonté d'arrêter de financer une activité polluante et de plus en plus risquée pour les investisseurs dans un contexte réglementaire plus stricte et de valorisation du prix du CO2.

Cette politique couvre la **production de charbon thermique (extraction et distribution)** et la **production d'électricité à base de charbon**. Elle comprend des exclusions strictes avec des seuils absolus et relatifs, qui deviennent graduellement plus restrictifs jusqu'en 2030. Cette approche statique et prospective s'applique à tous les fonds d'ELEVA Capital, y compris le fonds ELEVA Sustainable Impact Europe, qui a par ailleurs des seuils plus restrictifs concernant les énergies fossiles.

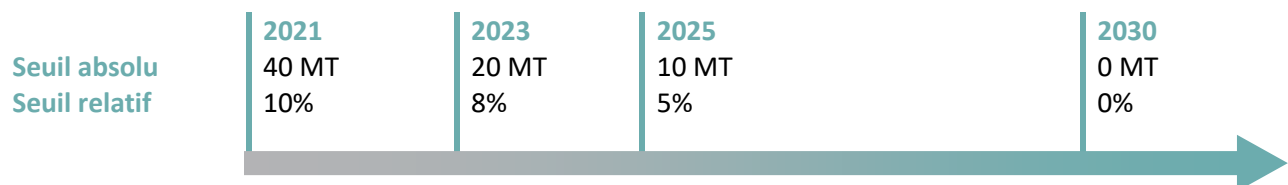
La politique charbon est revue chaque année et ne pourra être modifiée que pour devenir plus restrictive.

Production de charbon thermique

Concernant la production de charbon thermique, en 2021, ELEVA Capital exclut strictement les sociétés qui :

- Prévoient d'augmenter leur capacité de production de charbon
- Produisent ou distribuent plus de 40 millions de tonnes de charbon thermique par an
- Ont plus de 10% de leur chiffre d'affaires issu de la production de charbon thermique (5% pour le fonds ELEVA Sustainable Impact Europe)

Jusqu'en 2030, ces seuils évolueront comme indiqué ci-dessous. Les seuils absolus sont exprimés en millions de tonnes. Les seuils relatifs sont exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires.

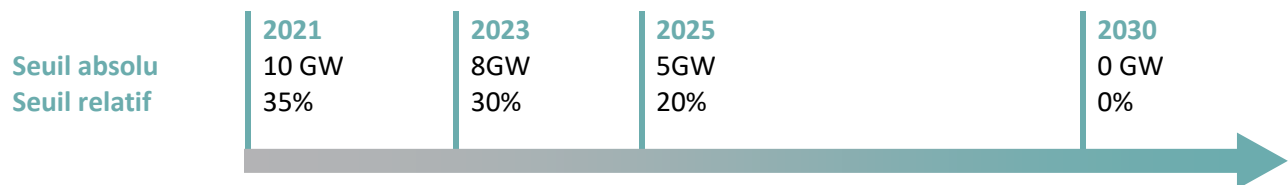


Production d'électricité à base de charbon thermique

De plus, ELEVA Capital exclut les sociétés qui :

- Prévoient d'augmenter leur capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique
- Ont des capacités installées de centrales à charbon de plus de 10 GW
- Ont plus de 35% de leur chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité à partir de charbon (5% pour le fonds ELEVA Sustainable Impact Europe)

Jusqu'en 2030, ces seuils évolueront comme indiqué ci-dessous. Les seuils absolus sont exprimés en gigawatts. Les seuils relatifs sont exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires.



Les sources de données sur l'exposition des entreprises au charbon thermique sont Urgewald¹ et MSCI.

Les entreprises ayant une exposition résiduelle au charbon thermique (toujours en dessous des seuils mentionnés) sont suivies de près par les analystes et gérants d'ELEVA Capital. L'engagement avec ces entreprises est plus resserré afin de les encourager à accélérer leur sortie du charbon.

¹ Urgewald est une organisation à but non lucratif allemande responsable de la Global Coal Exit List, un outil d'information sur l'exposition au charbon des sociétés dans les secteurs extractifs et financiers.



ELEVA
CAPITAL

ELEVA Capital SAS

32, rue de Monceau 75008 Paris - Capital 8 – Immeuble Murat Sud
au capital de 670 000€

RCS PARIS 829 373 075 – TVA INTRACOM FR 76 829 373 075

Tél : +33 (0)1 40 69 28 70

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-1700015